## SAYNA-FREELANCE-PROJET1

Cet article concerne le statut de travailleur freelance ou travailleur indépendant, en Grèce en septembre 2024. Les règles concernant les statuts fiscaux en Grèce étant souvent sujettes à modification, il convient de se renseigner régulièrement sur les conditions d'exercice sous ce statut.

Les deux statuts les plus communs pour une personne en freelance sont *la société individuelle en nom propre* et *la société unipersonnelle en nom simplifiée (IKE)* qui permet une meilleure protection que l'entreprise individuelle en nom propre.

#### POUR LA SOCIETE INDIVIDUELLE EN NOM PROPRE

## Il y a plusieurs étapes à respecter afin de pouvoir exercer légalement :

#### ✓ La déclaration aux services fiscaux

Il faut déclarer l'existence de l'activité ce qui permet d'obtenir un Numéro d'Identification Fiscale (AFM – AΦM) professionnel différent de celui que l'on a à titre personnel.

Lors de la déclaration aux services fiscaux, il faut **choisir le code d'activité** adapté au métier de rédacteur web. En Grèce, il n'y a pas de code spécifique pour le métier de rédacteur web donc on choisira un code d'une profession qui s'en rapproche, par exemple le code KA $\Delta$  73.11 qui permet aussi de proposer des services de marketing digital en plus de la rédaction web ou le code KA $\Delta$  63.99.19.03 qui concerne les services de création de pages internet. Il est possible de choisir plusieurs codes si on a plusieurs activités autour de la rédaction web. Et idéalement, on se fait conseiller par un comptable.

### ✓ La déclaration aux services de la sécurité sociale

En Grèce, on est tenu au paiement de cotisations sociales afin d'assurer sa protection sociale et sa retraite. On doit donc déclarer l'activité professionnelle auprès de l'organisme de protection sociale grec appelé EFKA ( $E\Phi KA$ ). Les cotisations sont calculées en fonction des revenus mais il y a de toute façon un minimum à payer.

#### ∠ L'ouverture d'un compte en banque professionnel

Il est absolument obligatoire d'avoir un compte professionnel séparé du compte personnel.

Une fois toutes ces étapes respectées l'activité professionnelle peut démarrer en toute légalité.

Grâce au **système du guichet unique**, la procédure est désormais simplifiée et plus rapide puisqu'il suffit de se connecter à la plate-forme gouvernementale <a href="https://www.gov.gr/en/arxes/anexartete-arkhe-demosion-esodon-aade/anexartete-arkhe-demosion-esodon-aade/enarxe-atomikes-epikheireses">https://www.gov.gr/en/arxes/anexartete-arkhe-demosion-esodon-aade/anexartete-arkhe-demosion-esodon-aade/enarxe-atomikes-epikheireses</a> muni de tous les documents requis pour pouvoir créer son entreprise.

# Obligations fiscales

L'imposition se fera sur les bénéfices nets, c'est-à-dire les revenus restants après les différentes dépenses, et selon le barème suivant :

Montant des bénéfices	Imposition
o à 10.000€	9 %
10.001 à 20.000€	22 %
20.001 à 30.000€	28 %
30.001 à 40.000€	36 %
Au-delà de 40.001€	44 %

De plus, en Grèce on applique **un taux de TVA (ΦΠΑ)\* de 24** % sur les services, donc il doit être appliqué sur chaque facture. Il existe des règles plus spécifiques, notamment des cas d'exemption de TVA, à voir avec un comptable pour les revenus annuels inférieurs à 10.000€.

\*les règles concernant la facturation de la TVA à des clients étrangers sont également différentes même s'ils se trouvent aussi dans l'Union européenne.

Par ailleurs, pour le travailleur indépendant dans une société en nom propre l'administration fiscale grecque exige le paiement d'un **acompte sur l'impôt**\* pour l'année suivante. Le pourcentage de l'acompte s'élève à **55** % **de l'impôt** pour la première année et à **100** % **de l'impôt** pour les années suivantes.

- 1. **Première année d'activité** : Pour la première année, l'acompte sur l'impôt est calculé à **55** % **de l'impôt** résultant des bénéfices de l'entreprise. Cela signifie qu'en plus de l'impôt que vous paierez sur vos bénéfices, vous devrez verser 55 % de ce montant à titre d'acompte pour l'année suivante.
- 2. À partir de la deuxième année : À partir de la deuxième année d'activité, l'acompte sur l'impôt augmente à 100 % de l'impôt payé pour l'année en cours. Par exemple, si vous avez payé 5 000 euros d'impôts pour l'année en cours, vous devrez verser de nouveau 5 000 euros en tant qu'acompte pour l'année suivante.

\*L'acompte sur l'impôt vise à garantir que les professionnels et les entreprises paient une partie de leurs impôts à l'avance, afin que l'État dispose de revenus plus tôt et que les soldes fiscaux importants soient évités à la fin de l'année.

### Exemple:

• Bénéfices de la première année : 20 000 euros

• Impôt sur le revenu : 20 000 x 9 % = 1 800 euros

Acompte sur l'impôt (55 %) : 1 800 x 55 % = 990 euros

• Total des impôts : 1 800 + 990

Enfin, il est possible de pour un travailleur indépendant dans une société en nom propre de **déduire certains frais professionnels** de ses revenus comme les frais de fonctionnement (bureau, équipement informatique), les frais de déplacement ou d'hébergement de site web, les frais de services comptables, etc. en gardant les factures comme preuve des dépenses.

# Cotisations auprès de l'organisme de sécurité sociale EFKA

Leur montant dépend des revenus du travailleur indépendant mais la cotisation minimum mensuelle est de 220€, montant qui assure à la fois la protection sociale et la cotisation retraite.

#### POUR LA SOCIETE UNIPERSONNELLE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (iKE)

Les démarches en ce qui concerne la déclaration de l'activité sont un peu différentes. Il faut :

- ✓ déterminer les statuts de création de la société qui décrivent le mode de fonctionnement de l'entreprise, ses activités. Ils peuvent être soit un accord privé, soit un acte notarié (s'il existe des apports en nature, tels que des biens immobiliers)
- l'inscription au registre national du commerce GEMI (ΓΕΜΗ) pour approbation, inscription qui est à payer chaque année d'existence de la société
- ✓ le choix du ou des code.s d'activité
- ✓ la déclaration aux services fiscaux pour obtenir le numéro d'identification fiscale de la société AFM (AΦM)
- l'inscription auprès de l'organisme de sécurité sociale EFKA (ΕΦΚΑ) afin de cotiser sur la base des bénéfices de l'entreprise comme pour un travailleur indépendant en société en nom propre et commencent avec un minimum de 220 euros mensuels. Si le gérant est aussi le salarié de la société, les cotisations sociales sont calculées en fonction de sa paie.
- ✔ l'ouverture d'un compte bancaire propre à la société

Là aussi la création est simplifiée grâce au **guichet unique**: <a href="https://www.gov.gr/en/ipiresies/epikheirematike-drasterioteta/enarxe-kai-luse-epikheireses/sustase-epikheireses">https://www.gov.gr/en/ipiresies/epikheirematike-drasterioteta/enarxe-kai-luse-epikheireses/sustase-epikheireses</a>

### Obligations fiscales

Comme dans le cas de la société individuelle en nom propre, il faut payer un acompte fiscal de 80 % de l'imposition sur les bénéfices de l'année en cours sauf pour la 1ère année de fonctionnement où l'acompte est de 50 % des bénéfices de l'année en cours. De plus, une entreprise IKE est dans l'obligation de faire suivre sa gestion par un comptable, de tenir des livres de compte et d'émettre des factures et reçus pour toutes ses transactions.

Les IKE sont imposées à un taux fixe de 22 % des bénéfices nets et passibles de la TVA à 24 % dans le domaine des services.

Pour résumer, on peut voir grâce à ce tableau comparatif les avantages et inconvénients de chaque statut :

Critères	Société en Nom Propre (Travailleur Indépendant)	Société IKE (Société à Responsabilité Limitée Simplifiée)
Responsabilité	Responsabilité <b>illimitée</b> sur les dettes professionnelles.	Responsabilité <b>limitée</b> aux apports en capital.
Capital initial	Aucun capital minimum requis.	Peut être créée avec un capital de 1 €.
Fiscalité sur les bénéfices	Imposition <b>progressive</b> : 9% à 28% en fonction des revenus.	Imposition <b>fixe</b> de <b>22% sur les bénéfices</b> .
Gestion comptable	Simple, tenue de livres de <b>Catégorie B</b> (recettes/dépenses).	Plus complexe, tenue de livres de <b>Catégorie C</b> (partie double) avec l'obligation d'avoir un comptable.
Acompte sur l'impôt	Acompte de 55% la première année, puis 100% à partir de la deuxième année.	
Cotisations sociales (EFKA)	Basées sur un barème, avec une cotisation minimale d'environ 220 €/mois.	Le gérant verse des cotisations minimales de 220 €/mois.
Coût de gestion	Faible coût de gestion comptabilité simplifiée.	Coûts plus élevés comptabilité, frais administratifs, GEMI.
Procédure de création	simple et rapide	complexe
Risque personnel	Risque élevé : responsabilité personnelle pour les dettes.	Risque limité : seul le capital investi est en jeu.
Coûts de fermeture	Procédure simple et peu coûteuse.	Fermeture plus complexe et coûteuse (liquidation, etc.).

Pour conclure, le statut de travailleur indépendant en société en nom propre reste a priori le plus avantageux en Grèce à l'heure actuelle de par sa simplicité et sa flexibilité. Et il vaut mieux se renseigner auprès d'un comptable pour être pleinement informé sur chaque statut.